

## DIRECCTEs: déstockage avant liquidation

Deux projets de circulaires interministérielles ont fuité, annonçant, entre autres, le démantèlement des services territoriaux du Ministère du Travail, par une dissolution des UD DIRECCTE au sein de nouvelles DDI, regroupant des parties de services de la Cohésion sociale et placées sous l'autorité des Préfets. La méthode est scandaleuse et déstabilise tous les agents de notre ministère, augmentant encore plus les risques psycho-sociaux déjà élevés. Et face à cela la Ministre du Travail fait silence, elle a complètement disparu !

Le mouvement annoncé par ces 2 circulaires est présenté comme une « territorialisation » de l'action publique, qui se traduira d'abord par un amoindrissement du rôle des administrations centrales, à qui il est demandé de ne plus prendre de décisions individuelles, ni de circulaires d'application de la norme, ensuite, par une nouvelle vague de décentralisations et, enfin, une déconcentration maximale pour donner les pleins pouvoirs aux préfets. Et ce, tant en matière de mise en œuvre des politiques qu'en matière d'organisation des services.

**Il ne s'agit pas d'une énième réforme de nos services mais bel et bien de leur éclatement** emportant d'abord un affaiblissement des liens fonctionnels des services départementaux avec le ministère et les directions régionales, et, parallèlement, l'installation d'une ligne hiérarchique nouvelle passant par les préfets. Enfin, la disparition de nombre des tâches fondamentales de nos services est aussi au programme.

Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous de refuser tout travail commun avec les agents des services de la cohésion sociale, ce serait absurde, car cela existe déjà aujourd'hui sur des dossiers communs, comme le plan pauvreté, le déploiement des contrats aidés ou certains aspects de la politique de la ville, mais c'est tout autre chose d'intégrer dans une direction départementale commune, des missions aux approches très différentes, avec une hiérarchie étrangère à notre culture et surtout, sous la tutelle permanente des préfets.

Nous manifestons notre refus de l'abandon de notre approche sociale protectrice des travailleurs, basée sur l'expertise dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour ne plus être que les exécutants d'une autorité préfectorale à la main du Ministère de l'intérieur, dont les préoccupations et les priorités sont autres.

L'ancrage dans le quotidien du monde du travail permet d'éclairer l'intervention de nos services sur les volets de l'insertion professionnelle, de l'ingénierie territoriale, de l'accompagnement des entreprises en difficulté, de l'accueil en entreprise des travailleurs étrangers, de la formation professionnelle. Aujourd'hui, une UD DIRECCTE, bien qu'agissant en général par subdélégation du préfet en matière d'emploi, a une compétence propre pour homologuer ou non un PSE, selon les circonstances de l'espèce, la régularité de la procédure de négociation, l'état du respect de la réglementation par l'entreprise d'après les remontées de l'agent de contrôle, le contenu des mesures, le tout apprécié selon les règles légales et la doctrine administrative élaborée collectivement au niveau régional par la DIRECCTE.

Qu'en sera-t-il demain, lorsque nous n'agirons plus par subdélégation du préfet, mais directement sous son autorité ? Qu'en sera-t-il de nos marges de manœuvre pour prendre des décisions, organiser, prioriser notre travail, les Préfets réinterprétant nos politiques à l'aune des enjeux locaux administratifs (besoins, intérêt pour la thématique, influence d'autres missions, priorités du préfet) et politico-économiques (pressions d'élus, d'associations, d'entreprises, des organisations patronales). **Pour reprendre l'exemple des PSE**, le dossier pourra être instruit par un agent de la cohésion sociale, bien éloigné des problématiques travail-emploi, et toute décision de la DDI étant soumise au pouvoir direct du

préfet, via le Directeur Départemental, nommé et noté par lui, celui-ci devra se plier à la décision du préfet, plus ou moins sensible au discours de l'entreprise.

**Les services de l'inspection** garderont, nous dit-on, leur ligne hiérarchique censée garantir leur indépendance, mais avec quels moyens pour fonctionner, que ce soit en matériels ou en effectifs d'agents de contrôle et de secrétariat, au regard des coupes sombres intervenues ces dernières années et de la place étroite qui va être réservée à ce service technique au sein des services indifférenciés de la DDICS, comme les collègues des services de contrôle fonctionnant déjà en DDI l'ont expérimenté depuis 2010 (cf. la CCRF) ?

Le sort des **services de main d'œuvre étrangère** est déjà réglé, leur intégration dans les préfetures, en charge de la politique d'immigration, signe la fin de l'approche spécifique travail /emploi pour la délivrance des titres de travail.

Nous n'avons à cette heure pas d'information sur le **devenir des services de renseignements** : seront ils confirmés au sein du système d'inspection du travail ou noyés dans la Maison France Service, présentée comme guichet unique de renseignement au public ?

Les textes transmis sont sans ambiguïté sur l'image qu'a ce gouvernement de notre traitement des accords et des **ruptures conventionnelles** : ce sont des serveurs qui seront chargés du seul enregistrement, et les services en portion congrue seront morcelés par sous tâches au prétexte d'économies d'échelle et d'efficience.

Malheureusement, aucun service ne sera à l'abri de la tourmente : ainsi, **les services support** aujourd'hui intégrés dans les secrétariats généraux des Direccte, vont voir leurs missions fondre au soleil, avec la création de nouveaux secrétariats généraux mutualisés, placés dans les préfetures, pour gérer, sous l'œil attentif du préfet les moyens immobiliers, matériels et humains de tous les services départementaux. Bien entendu, mutations autoritaires et déménagements sont à prévoir !

L'organisation présentée ne répond pas au projet de société plus juste et solidaire que nous portons et croyons profondément ancré dans la culture de nos services au sein du Ministère du Travail.

**Pour rendre un bon service aux usagers il faut des services facilement identifiables par le public, bénéficiant d'un lien direct avec leur ministère de tutelle, des agents pouvant s'appuyer sur une forte culture professionnelle, partagée par leurs collègues de travail, leur hiérarchie et leur permettant de répondre aux problématiques diverses et nouvelles qu'ils rencontrent, sans céder aux pressions des potentats locaux, qui voudraient des règles à géométrie variable. C'est tout l'inverse que nous promet cette DDisation.**

*Il importe que le gouvernement comprenne ce refus massif de la part des agents. Nous vous invitons à manifester votre désaccord en vous emparant des modalités d'action proposées par l'intersyndicale, notamment la grève nationale contre le démantèlement le 26 Juin, jour de l'anniversaire de l'OIT.*

*Il importe que le public comprenne les enjeux pour lui de ce démantèlement, c'est pourquoi nous prévoyons la remise de tracts et la proposition de signature de pétitions.*

*Il importe que les élus politiques s'approprient les risques de cette transformation de nos services. Nous leur adresserons des courriers de défense de notre service public et ses moyens, et vous proposerons de nous accompagner lors des rendez-vous que nous leur demanderons.*

Paris, le 29 Mai 2019